

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE**

**DECISION DU PRESIDENT**

**N°2026/49 – Travaux climatisation au sein des structures petites enfances**

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu le Code de la Commande Publique avec notamment les articles R2123-1 (section 1°), R2123-4 et R2123-5 (relatifs aux procédures adaptées),

Vu la délibération n°2026/04/14/23 du conseil communautaire du 14 avril 2026 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal égal au seuil de télétransmission en Préfecture (correspondant au seuil de procédure formalisée des marchés de fournitures et services de 216 000 euros HT au 1<sup>er</sup> janvier 2026 – seuil révisable tous les deux ans en fonction des fluctuations des cours monétaires), ainsi que toute décision concernant leurs avenants s'ils n'entraînent pas de dépassement du seuil précité, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la consultation réalisée auprès de 2 entreprises,

Vu la validation en date du 23 avril 2026 par M. CHAMPION Jean-Pierre, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la mobilité et des infrastructures publiques, de l'offre de l'entreprise DURAFROID ;

Vu les crédits inscrits au budget,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise **DURAFROID** (SIRET : 309 019 784 00029) – Parc d'entreprises Visionis Guéreins, 197 Rue de l'Industrie 01090 GUEREINS, pour des travaux de fourniture et pose d'une climatisation réversible au sein du l'unité des moyens/grands à Visiocrèche, du déplacement d'une unité murale à l'Accueil de Loisirs Visiomômes au Parc Visiosport, 166 Route de Francheleins 01090 MONTCEAUX ainsi que la fourniture et la pose de plusieurs climatisations réversibles à SaôneRelais au 359 Rue Joseph Berlioz 01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONE.

**Article 2 :**

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à **11 733,99 € HT** (soit 14 080,79 € TTC).

Les travaux sont programmés au mois de juin 2026.

**Article 3 :**

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à M. le Préfet de l'Ain, M. le Receveur de Châtillon-sur-Chalaronne et notifiée à l'entreprise concernée.

Fait à MONTCEAUX, le 19 mai 2026

Le Président,  
Renaud DUMAY